



Mesdames et Messieurs les délégués
du CCAS de Luzinay

Luzinay, le 17 avril 2026

Réf. : CC/CB

Avenant à la Convocation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-10, suivant le Code général des collectivités territoriales et afin de se conformer au cadre budgétaire et comptable de la M57, la collectivité est soumise aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, qui impose la transmission du projet de budget et des documents budgétaires afférents douze jours calendaires au moins avant la séance, vous êtes convoqué(e) à la séance du Conseil d'administration du CCAS qui aura lieu le :

**Jeudi 30 avril 2026 à 17h00
Salle du Conseil**

Ordre du jour :

- D01 – Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2025
- D02 – Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2025
- D03 – Affectation du résultat 2025 du CCAS
- D04 – Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026
- D05 – Encaissement des chèques pour le compte du CCAS 2026
- D06 – Aides financières individuelles 2026
- D07 – Aides financières familles 2026

Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe CHARLES
Président du CCAS

